

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2808

22 décembre 2010

SOMMAIRE

360 Capital Management S.A.	134770	D H M Holding S.A.	134775
Apta Finance S.A.	134738	D H M Holding S.A.	134777
Bain Capital Everest Manager Holding SCA	134759	DH ProjectCo 6 S.à r.l.	134783
Café Chez Negrita S.à r.l.	134750	DH P S.à r.l.	134783
Caledonia S.à r.l.	134740	DRYBUD Lux S.à r.l.	134758
Caledonia S.à r.l.	134740	Earl Place (Luxembourg) Holding SA ...	134784
CIS Luxembourg S.A.	134750	Electro International S.à r.l.	134770
ConvaTec Healthcare C S. à r.l.	134741	Euro Government Bonds SICAV SIF S.à r.l.	134740
Corussant S.A.	134756	Fondation FNEL	134756
CRT Register International S.A.	134757	Fonds Rusnano Capital SA	134774
CS European Commercial Holdco No 1 S.à r.l.	134758	G.H.N. S.A.	134768
CS European Commercial No 1 S.à r.l. ...	134759	Information Services Luxembourg	134767
CS FinCo S.à r.l.	134767	International Energy Capital I S.A.	134781
CS German Retail No. 1 S.à r.l.	134767	Mandrake Investments S.à r.l.	134779
CS German Retail S.à r.l.	134768	Metis Investments S.à r.l.	134749
CS Hypermarkets No. 1 S.à r.l.	134769	RDM-Régie Développement Multimédia SA	134772
CS Hypermarkets No. 2 S.à r.l.	134770	Regency Internationale A.G.	134751
CS Hypermarkets No. 3 S.à r.l.	134771	Regency Internationale S.A., SPF	134751
CS Retail Park No. 1 S.à r.l.	134772	Russell Bedford Luxembourg S.à r.l.	134757
CS Retail Park No. 2 S.à r.l.	134773	Sàrl Rien Que Nous	134774
CS Retail Park No.3 S.à r.l.	134774	Swan Acquisition S.à r.l.	134749
CS Shopping Centre No. 1 S.à r.l.	134775	Swan Management S.à r.l. & Partners S.C.A.	134741
DAB Investments 2 Sàrl	134781	Tower 2 S.à r.l.	134772
DAB Investments Luxembourg SNC	134779	Trust Real Estate	134776
Deggendorf S.à r.l.	134778	Tulipian Invest S.A.	134778
Denpro	134778	Vanderplanck Lux SA	134777
Denpro	134779	Visser et Fah S.à r.l.	134775
Dereal S.A.	134783		

Apta Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 99.495.

L'an deux mille dix, le quinze octobre 2010 à Luxembourg.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "APTA FINANCE S.A.", avec siège social à L-1528 Luxembourg, 11-13, Bvd de la Foire, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n°99495,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 3 février 2004, publié au Mémorial C N°447 du 28 avril 2004, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 19 février 2007, publié au Mémorial C N°949 du 23 mai 2007.

L'assemblée est présidée par Mme Emanuela CORVASCE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Rosanna DI PINTO, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

et l'Assemblée choisit comme scrutateur Mme Cristobalina MORON, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

tous ici présents et acceptant.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, tous les actionnaires, représentant l'entière part du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Qu'il résulte de la liste de présence que la totalité du capital est représentée, et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 20.730.580 (vingt millions sept cent trente mille cinq cent quatre-vingt Euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 8.364.000 (huit millions trois cent soixante-quatre mille Euros) à EUR 29.094.580 (vingt-neuf millions quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quatre-vingt Euros),

par la création et l'émission de 2.073.058 (deux millions soixante-treize mille cinquante-huit) actions nouvelles d'une valeur nominale de Euro 10 (dix Euro) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription des 2.073.058 (deux millions soixante-treize mille cinquante-huit) actions nouvelles par les actionnaires actuels, au prorata de leur participation, et libération des actions nouvelles comme suit.

- 2.053.725 (deux millions cinquante-trois mille sept cent vingt-cinq) actions nouvelles d'une valeur nominale de Euro 10 (dix Euro) chacune par l'actionnaire majoritaire, par l'apport en nature de l'usufruit de 3.000. actions nominatives matérialisées par 2 certificats portant les numéros 14 et 15 de la société anonyme de droit italien dénommée "APTAFIN S.p.A.", avec siège social 47, Viale Shakespeare, 00144 Roma, que ce dernier détient dans la susdite société,

lequel apport est évalué à EUR 20.537.250 (vingt millions cinq cent trente-sept mille deux cent cinquante Euros), évaluation sujette à un rapport d'un réviseur d'entreprises

- 19.333 (dix-neuf mille trois cent trente-trois). actions nouvelles d'une valeur nominale de Euro 10 (dix Euro) chacune, par l'actionnaire minoritaire moyennant versement en espèces.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital à concurrence de EUR 20.730.580 (vingt millions sept cent trente mille cinq cent quatre-vingt Euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 8.364.000 (huit millions trois cent soixante-quatre mille Euros) à EUR 29.094.580 (vingt-neuf millions quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quatre-vingt Euros),

par la création et l'émission de 2.073.058 (deux millions soixante-treize mille cinquante-huit) actions nouvelles d'une valeur nominale de Euro 10 (dix Euro) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes..

à souscrire et à libérer intégralement par les actuels actionnaires au prorata des actions qu'ils détiennent comme dit ci-après.

Souscription - Libération

1. Alors est intervenue la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "Société Européenne de Banque", avec siège social à Luxembourg, 19-21, Bvd du Prince Henri, elle-même représentée par Mme Emanuela CORVASCE et M. Dominique AUDIA, employés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire de l'actionnaire majoritaire, savoir Monsieur Paolo Cavazza, précité, en vertu d'une procuration donnée le 12 octobre 2010,

lequel, représenté comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à 2.053.725 (deux millions cinquante-trois mille sept cent vingt-cinq) actions nouvelles d'une valeur nominale de Euro 10 (dix Euro) chacune,

par l'apport en nature de l'usufruit de 3.000 (trois mille) actions nominatives matérialisées par 2 certificats portant les numéros 14 et 15 de la société anonyme de droit italien dénommée "APTAFIN S.p.A.", avec siège social 47, Viale Shakespeare, 00144 Roma, que ce dernier détient dans la susdite société. apport évalué à EUR 20.537.250 (vingt millions cinq cent trente-sept mille deux cent cinquante Euros), évaluation sujette à un rapport d'un réviseur d'entreprises, dont question ci-après.

Le susdit apport pour un total de EUR 20.537.250 (vingt millions cinq cent trente-sept mille deux cent cinquante Euros), a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société ALTER AUDIT Sàrl lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

«Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

La rémunération de l'apport en nature consiste en 2.053.725 actions à créer d'une valeur nominale d'EUR 10 chacune.»

Lequel rapport, daté du 14 octobre 2010, demeurera annexé au présent acte pour être soumis avec ce dernier aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 2.053.725 (deux millions cinquante-trois mille sept cent vingt-cinq) actions nouvelles par le susdit souscripteur.

La preuve du transfert des susdites actions de "APTAFIN S.p.A." à la société "APTA FINANCE S.A." a été rapportée au notaire instrumentant par une confirmation de l'administrateur délégué de "APTAFIN S.p.A." de procéder au transfert des titres faisant l'objet de l'apport dans les registres de la société "APTAFIN S.p.A.", laquelle confirmation reste annexée.

Le souscripteur déclare que les actions en usufruit apportées sont libres de tout gage

2. Alors est intervenue la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "Société Européenne de Banque", avec siège social à Luxembourg, 19-21, Bvd du Prince Henri, elle-même représentée par Mme Emanuela CORVASCE et M. Dominique AUDIA, préqualifiés,

agissant en sa qualité de mandataire de l'actionnaire minoritaire, savoir Madame Claudia Paponi, en vertu d'une procuration donnée le 11 octobre 2010, lequel, représenté comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à 19.333 (dix-neuf mille trois cent trente-trois) actions nouvelles d'une valeur nominale de Euro 10 (dix Euro) chacune, par un versement en espèces de EUR 193.330 (cent quatre-vingt-treize mille trois cent trente Euros), lequel montant se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant sur le vu d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier l'article 5 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 29.094.580 (vingt-neuf millions quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quatre-vingt Euros), représenté par 2.909.458 (deux millions neuf cent neuf mille quatre cent cinquante-huit) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à EUR 6.500.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: E. CORVACE, R. PINTO, C. MORON, D. AUDIA, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 octobre 2010, LAC/2010/45695: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 21 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153566/121.

(100176988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Caledonia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 116.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153598/9.

(100177424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Caledonia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 116.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153599/9.

(100177425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Euro Government Bonds SICAV SIF S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 154.594.

La Compagnie notifie que, à dater du 13 septembre 2010, les Gérants suivants de la Compagnie ont chacun changé leur adresse professionnelle vers:

9, allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

Grand-Duché du Luxembourg

Manfred Zisselsberger

Gregor McMillan

Jean-Guibert Mahy

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Pour la Société

Gregor McMillan

Gérant

Référence de publication: 2010153658/21.

(100177754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

ConvaTec Healthcare C S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.177.883,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.872.

Les comptes annuels pour l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153603/12.

(100177796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Swan Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.762.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty first of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Neuheim Lux Group Holding V, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 137498, and

- Swan Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

both here represented by Mrs Sofia Afonso - Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given on October 20, 2010 and respectively on October 21, 2010.

The said proxies, intialled ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a partnership limited by shares:

Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office

Art. 1. There exists a partnership limited by shares under the name of "Swan Management S.à r.l. & Partners S.C.A.", which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Manager (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty-one thousand and one Euro (EUR 31.001,00) represented by thirty-one thousand (31.000) ordinary shares (hereinafter, the Ordinary Shares) and one (1) management share (hereinafter, the Management Share) with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Management Share shall be held by Swan Management S.à r.l., prenamed, as shareholder with unlimited liability and manager (hereinafter, the Manager).

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

The Management Share is and will remain registered share.

The Ordinary Shares may be registered or bearer shares at the option of the shareholders.

Bearer shares shall be signed by the Manager. The signature may be manual, in facsimile or affixed by means of a stamp. The signature may also be affixed by a person delegated for that purpose by the Manager, but in such case, it must be manual.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the certificate.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The owner of shares in bearer form may, at any time, request that they be converted, at their expense, into shares or securities in registered form.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 13 of the Articles.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 8. Any Management Share held by the Manager is exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

Any Ordinary Share is freely transferable.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders.

Title III. Management

Art. 10. The Company is managed by the Manager.

The Manager may only be removed by the unanimous consent of all the shareholders.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board as provided for in Article 14 hereof appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

Art. 11. In dealing with third parties, the Manager shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board shall fall within the competence of the Manager.

Towards third parties, the Company is validly bound by the signature of the Manager represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

The Manager shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected among the members of its management body or not, either shareholders of the Company or not.

Art. 12. The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The holders of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the managers, directors, officers or executives of the Manager is interested in, or is a director, manager, associate, officer, executive or employee of such other company or firm. Any director, manager, officer or executive of the Manager who serves as a director, manager, associate, officer, executive or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Title IV. General meeting of shareholders

Art. 13. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided in the Articles, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

General meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares, provided, however, that all shares are registered shares.

The annual general meeting of the shareholders shall be held on the second Monday of the month of July at 11.00 a.m. CET at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Subject to the approval of the Manager, the Articles may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, unless the Articles provide differently.

Title V. Supervisory board

Art. 14. The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by the Supervisory Board, comprising at least three (3) members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorize any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under these articles of association, exceed the powers of the Manager.

The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period of one year. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board shall elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of February and ends on the thirty-first of January of the next year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established by the Manager who also prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the provisions of Article 17, except those related to the legal reserve.

Title VIII. General provision

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on January 31, 2011.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the thirty-one thousand and one (31.001) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Neuheim Lux Group Holding V, prenamed	31.000 Ordinary Shares	EUR 31.000,00
Swan Management S.à r.l., prenamed	1 Management Share	EUR 1,00
Total:	31.001	EUR 31.001,00

The amount of thirty-one thousand and one Euro (EUR 31.001,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.00).

Resolutions of the shareholders

The shareholders have unanimously taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board until the annual general meeting to be held in 2011:

- Ms. Anita Lyse, born on October 4, 1976 in Alesund, Norway, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Mr. Benjamin Buerstedde, born on October 28, 1978 in Tel Aviv, Israel, with professional address at 6 Gracechurch Street, 4th Floor, London EC3V 0AT, United Kingdom;

- Mr. Marcus Billman, born on May 8, 1957 in Essinge, Sweden, with professional address at 6 Gracechurch Street, 4th Floor, London EC3V 0AT, United Kingdom.

2. The address of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-Sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt et un octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Neuheim Lux Group Holding V, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137498, et

- Swan Management S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

toutes deux ici représentées par Mme Sofia Afonso - Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données le 20 octobre 2010 et respectivement le 21 octobre 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite par actions dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Durée, Siège social

Art. 1^{er} . Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination de «Swan Management S.à r.l. & Partners S.C.A.», qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses actionnaires ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y compris par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé ou public, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par décision du Gérant (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à trente et un mille et un Euro (EUR 31.001,00) représenté par trente et une mille (31.000) actions de commanditaire (ci-après, les Actions Ordinaires) et une (1) action de commandité (ci-après, l'Action de Commandité) d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

L'Action de Commandité est détenue par Swan Management S.à r.l, prénommé, en tant qu'actionnaire à responsabilité illimitée et commandité (ci-après, le Gérant).

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

L'Action de Commandité est et restera nominative.

Les Actions Ordinaires peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

L'action au porteur est signée par le Gérant. Sauf disposition contraire des Statuts, la signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Toutefois la signature peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Gérant, qui dans ce cas devra être manuscrite.

La cession de l'action au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

Les actions de la Société peuvent être représentées au choix du propriétaire par des titres unitaires ou par des certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les propriétaires d'actions au porteur peuvent, à toute époque, en demander la conversion, à leur frais, en actions nominatives.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, conformément à l'Article 13 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 8. Toute Action de Commandité appartenant au Gérant ne peut être cédée qu'à un gérant remplaçant ou additionnel ayant une responsabilité illimitée.

Toute Action Ordinaire est librement transmissible.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'un des actionnaires.

Titre III. Administration

Art. 10. La Société est gérée par le Gérant. Le Gérant peut seulement être remplacé par l'accord unanime de tous les actionnaires.

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance, suivant l'Article 14, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion simples ou urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou bien au Conseil de Surveillance par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, représenté par des représentants dûment nommés ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

Le Gérant a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi les membres de son propre organe de gestion ou non, actionnaires de la Société ou non.

Art. 12. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être couvertes par les actifs de la Société.

Les détenteurs d'Actions Ordinaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. Tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires sera, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

Titre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs pour ordonner, faire ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les Statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par une convocation donnée par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives, sous réserve, toutefois, que toutes les actions soient nominatives.

L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième lundi du mois de juillet à 11.00 heures CET, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les convocations.

Tout actionnaire de la Société peut participer par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à l'assemblée.

Les Statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à moins que les Statuts n'en disposent autrement.

Titre V. Conseil de surveillance

Art. 14. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par le Conseil de Surveillance composé d'au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents Statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période d'un an. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance élit un de ses membres comme président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut être outrepassée par écrit, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus préalablement par une résolution du Conseil de Surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont inscrites dans des procès verbaux signés par le président de la réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président de la réunion ou deux membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront la preuve qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'exercice social commence le premier février et se termine le trente et un janvier de l'année suivante.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant, qui prépare aussi un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout actionnaire peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaires qui déterminent leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux actionnaires se fait en application des stipulations de l'Article 17 à l'exception de celles relatives à la réserve légale.

Titre VIII. Disposition générale

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 janvier 2011.

Souscription – Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente et un mille et une (31.001) actions ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Action	Libération
Neuheim Lux Group Holding V, prénommé	31.000 Actions Ordinaires	EUR 31.000,00
Swan Management S.à r.l., prénommé	1 Action de Commandité	EUR 1,00
Total:	31.001	EUR 31.001,00

Le montant de trente et un mille et un Euro (EUR 31.001,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400,00).

Décisions des actionnaires

Les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui sera tenue en 2011:

- Mme Anita Lyse, née le 4 octobre 1976 à Alesund, Norvège, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- M. Benjamin Buerstedde, né le 28 octobre 1978 à Tel Aviv-Jaffa, Israël, ayant son adresse professionnelle au 6 Rue Gracechurch, 4^{ème} étage, Londres EC3V 0AT, Royaume-Uni;

- M. Marcus Billman, né le 8 mai, 1957 à Essinge, Suède, ayant son adresse professionnelle au 6 Rue Gracechurch, 4^{ème} étage, Londres EC3V 0AT, Royaume-Uni,

2. L'adresse du siège social est fixée au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

134749

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-Sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12872. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010153442/433.

(100176640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Metis Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.725,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 116.152.

—
La Compagnie notifie que, à dater du 13 septembre 2010, les Gérants suivants de la Compagnie ont chacun changé leur adresse professionnelle vers:

9, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
Grand-Duché du Luxembourg
Manfred Zisselsberger
Steven Brown
David Widart
Gregor McMillan

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Pour la Société
Steven Brown
Gérant

Référence de publication: 2010153788/22.

(100177755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Swan Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.766.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 25 octobre 2010, entre Swan Management S.à r.l. & Partners S.C.A. et Island Lux S.à r.l. & Partners S.C.A, que les vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1,00 Euro) chacune, ont été transférées de Swan Management S.à r.l. & Partners S.C.A. à Island Lux S.à r.l. & Partners S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154930.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont toutes détenues par Island Lux S.à r.l. & Partners S.C.A., seul et unique associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 novembre 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2010153871/21.

(100177664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Café Chez Negrita S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3270 Bettembourg, 24, route de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 101.118.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil dix. Le vingt et un octobre.

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Madame Maria Da Conceicao CAMADAS MOACHO, gérante, née à Campo Maior (Portugal) le 15 avril 1958 (No. Matricule 19580415264), épouse de Monsieur Joaquim CARDOSO NEGRITA, demeurant ensemble à L-3250 Bettembourg, 29 rue Emile Klensch, laquelle est représentée par son mari Monsieur Joaquim CARDOSO NEGRITA né le 15/5/1955 et demeurant à Bettembourg en vertu d'une procuration sous seing privé signée le 21/10/2010, laquelle restera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement.

Laquelle comparante a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

a) Qu'elle est la seuls et unique associée de la société à responsabilité limitée "CAFE CHEZ NEGRITA S.à.r.l." (Matricule 20042410676) avec siège social à L-3270 Bettembourg, 24 route de Peppange;

inscrite au registre des firmes sous le numéro BI01.118;

constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor de résidence à Dudelange en date du 25 mai 2004, publiée au Mémorial C de 2004, page 37.976;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor en date du 25 juillet 2005, publiée au Mémorial C de 2006, page 4.314.

b) Que l'associée unique de la société à responsabilité limitée "CAFE CHEZ NEGRITA S.à.r.l." a décidé la dissolution de ladite société avec effet immédiat, l'associée unique déclare reprendre tout l'actif et tout le passif de la société dissoute de sorte qu'il n'y a pas lieu de procéder à une liquidation.

c) Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de CINQ (5) années à L L-3250 Bettembourg, 29 rue Emile Klensch.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, laquelle connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Camadas Moacho, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 2 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13131. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 12 novembre 2010.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2010154936/39.

(100177653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

CIS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 1.000.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 104.282.

—
Extrait rectificatif du dépôt effectué le 02/03/2010 sous le numéro L100030506

En date du 19 janvier 2010, les actionnaires ont approuvé la nomination de Monsieur Mikhail Tabakov, Monsieur Marcello Gelashvili et Monsieur Alexey Loza en tant que réviseur d'entreprise.

Il convient de noter que ces personnes ont en réalité été nommées en tant que "membre du comité d'audit". Par conséquent, cette nomination ne devrait pas apparaître sur l'extrait RCS.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010153614/15.

(100176077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

**Regency Internationale S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Regency Internationale A.G.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 32.659.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of November.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company "REGENCY INTERNATIONALE A.G.", a société anonyme holding, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen, then notary residing in Wiltz, on December 22, 1989, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 207 of June 25, 1990, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 32.659 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, of 16th October, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1283 of 3th December, 2003.

The meeting was declared open at 10.20 a.m with Mrs Danielle SCHROEDER, company director, residing professionally in Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, in the chair, who appointed as secretary Mrs Fadhila MAHMOUDI, expert comptable, with professional address in L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

The meeting elected as scrutineer Mr Antoine HIENTGEN, economist, with professional address in L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Amendment of the statute of the Company who will no longer have that one of a holding company as defined by the law of 31 July 1929 on holding companies but that of a family estate management company «société de gestion de patrimoine familial (SPF)» as defined by the law of 11 May 2007.

2. Change of the name of the Company into "REGENCY INTERNATIONLE S.A., SPF", and subsequent amendment of Article one of the articles of incorporation of the company to read as follows:

"**Art. 1.** There exists a public limited company ("société anonyme") in the form of a family estate management company under the name of "REGENCY INTERNATIONALE S.A., SPF."

3. Amendment of Article four of the articles of incorporation concerning the purpose of the company so as to read as follows:

"**Art. 4.** The exclusive object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, within the meaning of the SPF Law, excluding any commercial activity.

The Company shall neither directly nor indirectly interfere in the management of the companies in which it holds a participation notwithstanding the rights which it may exercise as a shareholder. The Company may grant any assistance, loan advance or guarantee to companies in which it has a direct or substantial interest.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

The Company may on an ancillary basis take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, within the limits permitted by the SPF Law."

4. Amendment of article eight of the articles of incorporation by adding a second paragraph which reads as follows:

"However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company."

5. Amendment of article eleven of the articles of incorporation by adding a second paragraph which reads as follows:

"In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director."

6. Amendment of article thirteen of the articles of incorporation to read as follows:

“ **Art. 13.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Friday of May each year at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.”

7. Amendment of article fourteen of the articles of incorporation to read as follows:

“ **Art. 14.** The financial year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.”

8. Amendment of article seventeen of the articles of incorporation so as to read as follows:

“ **Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law on Commercial Companies, as amended, and the SPF Law”.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and had knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting of shareholders of the Company, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to abandon the tax statute implemented by the law of 31 July 1929 on holding companies and to adopt that one of a company of a family estate management company «société de gestion de patrimoine familial (SPF)» as defined by the law of 11 May 2007.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to change the name of the Company into “REGENCY INTERNATIONLE S.A., SPF”, and to amend consequently article one of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

“ **Art. 1.** There exists a public limited company (“société anonyme”) in the form of a family estate management company under the name of “REGENCY INTERNATIONALE S.A., SPF.”

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 4 of the articles of incorporation concerning the object of the Company.

Said article will from now on read as follows:

“ **Art. 4.** The exclusive object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, within the meaning of the SPF Law, excluding any commercial activity.

The Company shall neither directly nor indirectly interfere in the management of the companies in which it holds a participation notwithstanding the rights which it may exercise as a shareholder. The Company may grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct or substantial interest.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

The Company may on an ancillary basis take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, within the limits permitted by the SPF Law of 11 May 2007.”

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 8 of the articles of incorporation regarding the management of the Company by adding a second paragraph which reads as follows:

“However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.”

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 11 of the articles of incorporation regarding the presentation of the Company, by adding a second paragraph which reads as follows:

“In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.”

Sixth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 13 of the articles of incorporation concerning the annual general meeting of the Company.

Said article will from now on read as follows:

“ **Art. 13.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Friday of May each year at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.”

Seventh resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 14 of the articles of incorporation regarding the financial year of the Company

Said article will from now on read as follows:

“ **Art. 14.** The financial year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.”

Eighth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 17 of the articles of incorporation regarding the general provisions.

Said article will from now on read as follows:

“ **Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law on Commercial Companies, as amended, and the SPF Law”.

There being no further business, the meeting is closed at 10.45 a.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1.200.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze novembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «REGENCY INTERNATIONALE A.G.», une société anonyme holding, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, alors notaire de résidence à Wiltz, en date du 22 décembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 207 du 25 juin 1990, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 32.659 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 16 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 3 décembre 2003, numéro 1283.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 10.20 heures sous la présidence de Madame Danielle SCHROEDER, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, qui a désigné comme secrétaire Madame Fadhila MAHMOUDI, expert-comptable, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Antoine HIENTGEN, économiste, avec adresse professionnelle à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Changement de la dénomination de la société en «REGENCY INTERNATIONALE S.A., SPF» et modification conséquente de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de «REGENCY INTERNATIONALE S.A., SPF.»

3. Modification de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a exclusivement pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis par la loi sur les SPF, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, sous réserve des droits que la société peut exercer en sa qualité d'actionnaire. La société peut accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou substantiel, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations (à condition que celle-ci ne soit pas publique), de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La société peut, de façon accessoire, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet et ce, dans les limites autorisées par la loi sur les SPF.»

4. Modification de l'article huit des statuts par l'ajout d'un deuxième paragraphe qui aura la teneur suivante:

«Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

5. Modification de l'article onze des statuts par l'ajout d'un deuxième paragraphe qui aura la teneur suivante:

«Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

6. Modification de l'article treize des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.»

7. Modification de l'article quatorze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

8. Modification de l'article dix-sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 17.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la loi sur les Sociétés et à la loi sur les SPF.»

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de changer la dénomination de la Société en «REGENCY INTERNATIONALE S.A., SPF» et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la Société.

Cet article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de «REGENCY INTERNATIONALE S.A., SPF.»

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 4 des statuts de la Société concernant l'objet social de la Société.

Cet article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a exclusivement pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis par la loi sur les SPF, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, sous réserve des droits que la société peut exercer en sa qualité d'actionnaire. La société peut accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou substantiel, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations (à condition que celle-ci ne soit pas publique), de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La société peut, de façon accessoire, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet et ce, dans les limites autorisées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société concernant l'assemblée générale des actionnaires de la Société en y ajoutant un deuxième paragraphe.

Ce deuxième paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société aura la teneur suivante:

«Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 11 des statuts de la Société concernant le pouvoir de représentation du conseil d'administration de la Société, en y ajoutant un deuxième paragraphe.

Ce deuxième paragraphe de l'article 11 des statuts de la Société aura la teneur suivante:

«Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 13 des statuts de la Société concernant la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société.

Cet article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.»

Septième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 14 des statuts de la Société concernant l'année sociale.

Cet article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Huitième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 17 des statuts de la Société concernant les dispositions générales des statuts.

Cet article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 17.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la loi sur les Sociétés et à la loi sur les SPF.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.45 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Schroeder, A. Hientgen, F. Mahmoudi, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 novembre 2010. Relation: RED/2010/1693. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 22 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155526/255.

(100178967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Corussant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.890.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 19 novembre 2010 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Vincent THILL, de sa fonction d'administrateur, avec effet immédiat;
- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Benoît DESSY, employé privé, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Monsieur Salvatore Desiderio, administrateur, réside professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2010153623/18.

(100177863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Fondation FNEL, Fondation.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 43, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg G 77.

L'an deux mille dix, le six octobre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Monsieur Robert Loos, avocat, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II, et,

Monsieur Pierre Matagne, professeur, demeurant à L-6195 Imbringen, 20, Remesfeld,

agissant tous les deux en leur qualité d'administrateur de l'établissement d'utilité publique FONDATION FNEL et conformément aux dispositions de l'article 10 de ses statuts.

L'établissement d'utilité publique FONDATION FNEL, avec siège social à L-1741 Luxembourg, 43, rue de Hollerich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro G 77, a été constituée suivant acte notarié en date du 2 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 95 du 15 mars 1994 (la «Fondation»).

Les comparants constatent que le conseil d'administration de la Fondation, conformément aux dispositions de l'article 12 de ses statuts, a dans ses réunions du 3 octobre 2006 et 4 décembre 2006 approuvé la modification du premier alinéa de l'article 11 relatif à l'année sociale de sorte que celle-ci corresponde à l'année civile à partir du 1^{er} janvier 2007.

Suite à la constatation qui précède, les comparants, agissant ès-qualités, demandent au notaire soussigné d'acter que le 1^{er} alinéa de l'article 11 des statuts de la Fondation est modifié avec effet au 1^{er} janvier 2010 pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

En conséquence, l'exercice social ayant commencé le 1^{er} août 2009 a été clôturé au 31 décembre 2009.

Conformément à l'article 12 des statuts de la Fondation, la modification ci-dessus n'entrera en vigueur qu'après approbation par les autorités compétentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. LOOS, P. MATAGNE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 octobre 2010. LAC/2010/43813. Reçu douze euros (€ 12,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Le présent acte a été approuvé par le Ministère de la Justice en date du 8 novembre 2010.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010154331/36.

(100177214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

CRT Register International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 105.875.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153624/9.

(100177674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Russell Bedford Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 72.990.

DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le dix-sept novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Marie Joseph Marc LAGESSE, comptable, avec adresse professionnelle à L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée «RUSSELL BEDFORD LUXEMBOURG S.à r.l.», ayant son social à L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 72.990, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 98 du 28 janvier 2000. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 679 du 21 septembre 2000.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100.-EUR) chacune.

Que le comparant Monsieur Marc LAGESSE, prénommé, est et restera propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.

Qu'en tant qu'associé unique de la Société, il déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

Il déclare en outre prendre à sa propre charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société «RUSSELL BEDFORD LUXEMBOURG S.à r.l.» et qu'il entreprendra, en les prenant personnellement à sa charge, toutes mesures requises en vue de l'engagement qu'il a pris à cet effet.

Que décharge pleine et entière est accordée au gérant unique, Monsieur Marie Joseph Marc LAGESSE, prénommé, pour l'exercice de son mandat jusqu'au moment de la dissolution.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M. Lagese et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 novembre 2010. Relation: LAC/2010/51179. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155534/45.

(100178352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

CS European Commercial Holdco No 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 135.796.

En date du 13 octobre 2010 Mark Houston a démissionné de sa fonction de gérant.

Par conséquent le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunnington
- Monsieur Michael Chidiac
- Monsieur Godfrey Abel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 22 novembre 2010.

Pour la Société

Référence de publication: 2010153625/16.

(100177709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

DRYBUD Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 91, Op der Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 148.464.

Im Jahre zweitausendundzehn, den einundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Georges d'HUART, mit dem Amtssitz in Petingen. (Großherzogtum Luxemburg).

ist erschienen:

Herrn Detlef Wickel, Privatbeamter, wohnhaft in Luxemburg, handelnd im Namen und Rechnung von:

Herr Krzysztof Jan DRYGALSKI, Diplom Ingenieur, geboren am 24.06.1948 in Dedzin / Polen, wohnhaft in D-65189 Wiesbaden, Humboldtstrasse, 12 und Frau Izabela WINIEWSKA, Doktor, geboren am 16.10.1973 in Szczecin / Polen, wohnhaft in D-65307 Bad Schwalbach alleinige Gesellschafter der Gesellschaft DRYBUD LUX S.à r.l., mit Sitz in L-1510 Luxembourg (RCS Luxemburg B 148464), gegründet laut notarieller Urkunde vom 2. Oktober 2009, veröffentlicht im Memorial C Nummer, 2078 vom 22. Oktober 2009, aufgrund einer Vollmacht gegeben in Luxemburg, am 19 Oktober 2010, welche von dem Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde und welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Tagesordnung:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von L- 1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faiencerie nach L-6637 Wasserbillig, 91, Op der Esplanade.

2. Abänderung von Artikel 2 der Satzung.

Der Notar wird ersucht folgenden Beschluss zu beurkunden:

Beschluss

Laut Änderung hat Artikel 2. der Gründungssatzung wie folgt:

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Wasserbillig. Der Firmensitz kann durch Beschluss des Geschäftsführers am jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Beurkundung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr neunhundertzehn (€ 910.-) geschätzt.

Worüber Urkunde aufgenommen in Petingen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: WICKEL, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzettä A.C., le 29 octobre 2010. Relation: EAC/2010/13071. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-
Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 03 novembre 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010155697/38.

(100178897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

CS European Commercial No 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 135.353.

En date du 13 octobre 2010 Mark Houston a démissionné de sa fonction de gérant.

Par conséquent le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunnington
- Monsieur Michael Chidiac
- Monsieur Godfrey Abel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 22 novembre 2010.

Pour la Société

Référence de publication: 2010153626/16.

(100177710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Bain Capital Everest Manager Holding SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 153.537.

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Hana Witzke, Rechtsanwältin, with professional address in Luxembourg,

acting as the representative of the board of managers of Bain Capital Everest Manager acting in its capacity as general partner (the Manager) of Bain Capital Everest Manager Holdings S.C.A., a société en commandite par actions organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.169 (the Company),

pursuant to resolutions taken by the Manager on September 24, 2010 (the Resolutions).

A copy of the Resolutions, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the Manager pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

I.- The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated June 3, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on July 8, 2010 under number 1405. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on June 17, 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on August 23, 2010 under number 1716.

II.- The Company has an issued share capital of thirty-nine thousand nine hundred seventy-six United States dollars (USD 39,976.-) represented by:

- 650,000 Class A Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;
- 650,000 Class B Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;
- 650,000 Class C Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;
- 650,000 Class D Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;
- 650,000 Class E Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;
- 650,000 Class F Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;

- 16,250 Class G Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;
- 16,250 Class H Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;
- 16,250 Class I Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;
- 16,250 Class J Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;
- 16,250 Class K Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;
- 16,250 Class L Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each; and
- 100 General Partner Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each.

III. - Article 6.18 of the Articles provides as follow:

“In addition to the subscribed capital, the Company shall have an authorized capital of forty-six thousand five-hundred United States dollars (USD 46,500.-) which will consist in a maximum of each following shares:

- 650,000 Class A Ordinary Shares;
- 650,000 Class B Ordinary Shares;
- 650,000 Class C Ordinary Shares;
- 650,000 Class D Ordinary Shares;
- 650,000 Class E Ordinary Shares;
- 650,000 Class F Ordinary Shares;
- 125,000 Class G Ordinary Shares;
- 125,000 Class H Ordinary Shares;
- 125,000 Class I Ordinary Shares;
- 125,000 Class J Ordinary Shares;
- 125,000 Class K Ordinary Shares; and
- 125,000 Class L Ordinary Shares.

During a period ending five (5) years after the date of publication of the shareholders' resolution to create the authorized capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the General Partner is authorized to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorized capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the General Partner may in its sole discretion determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realizing the authorized capital in full or in part, the General Partner is expressly authorized to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The General Partner may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized Person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the General Partner, the present article is, as a consequence, to be adjusted.”

IV.- The Manager pursuant to the Resolutions resolved to inter alia:

1. increase the share capital of the Company from its current amount of thirty-nine thousand nine hundred seventy-six United States dollars (USD 39,976) to forty-two thousand seven hundred and forty-three United States dollars and fifty cents (USD 42,743.50) by way of the creation and issue of two hundred seventy-six thousand seven hundred fifty (276,750) new shares (the New Shares), of the following classes each having a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0,01), and having the rights and obligations of the issued shares of the Company and as stated in the Company's Articles:

- (a) forty-five thousand (45,000) class A ordinary shares;
- (b) forty-five thousand (45,000) class B ordinary shares;
- (c) forty-five thousand (45,000) class C ordinary shares;
- (d) forty-five thousand (45,000) class D ordinary shares;
- (e) forty-five thousand (45,000) class E ordinary shares;
- (f) forty-five thousand (45,000) class F ordinary shares;
- (g) one thousand one hundred twenty-five (1,125) class G ordinary shares;
- (h) one thousand one hundred twenty-five (1,125) class H ordinary shares;
- (i) one thousand one hundred twenty-five (1,125) class I ordinary shares;
- (j) one thousand one hundred twenty-five (1,125) class J ordinary shares;
- (k) one thousand one hundred twenty-five (1,125) class K ordinary shares; and
- (l) one thousand one hundred twenty-five (1,125) class L ordinary shares.

2. authorise and empower any lawyer of Loyens & Loeff, acting under his/her sole signature, to execute and sign for and on behalf of the Manager any documents, acts, deeds, instruments, agreements, declarations, certificates, notices or statements as may be necessary, required, ancillary or useful to formalise the present capital increase in front of a Luxembourg civil law notary. This delegation of signatory power covers but is not limited to any corporate action necessary to amend the Articles, certify any extract of Resolutions or part thereof.

The New Shares have been fully subscribed as follows:

1. Bain Capital Europe Fund III, L.P., an exempted limited partnership registered in the Cayman Islands under number WK-22809, having its registered office at Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, subscribed for twenty-two thousand three hundred eighty-one (22,381) shares of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollars (USD 0.01) each and fully paid them up by a contribution in cash of an aggregate amount of twenty-two million three hundred eighty-one thousand United States dollars (USD 22,381,000.-), which is allocated as follows:

- one thousand three hundred forty-two United States dollars and eighty-six cents (USD 1,342.86) allocated to the share capital of the Company; and

- twenty-two million three hundred seventy-nine thousand six hundred fifty-seven United States dollars and fourteen cents (USD 22,379,657.14) splitted equally between the share premium accounts of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company.

2. Bain Capital Fund X, L.P., an exempted limited partnership registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number WK-20846, having its registered office at Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, subscribed for twenty-two thousand three hundred fifty-eight (22,358) shares of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollars (USD 0.01) each and fully paid them up by a contribution in cash of an aggregate amount of twenty-two million three hundred fifty-eight thousand United States dollars (USD 22,358,000), which is allocated as follows:

- one thousand three hundred forty-one United States dollars and forty-eight cents (USD 1,341.48) allocated to the share capital of the Company; and

- twenty-two million three hundred fifty-six thousand six hundred fifty-eight United States dollars and fifty-two cents (USD 22,356,658.52) splitted equally between the share premium accounts of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company.

3. BCIP Associates IV, L.P., a limited partnership registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number WK 22784, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Cayman Islands, subscribed for one hundred sixty-two (162) shares of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each and fully paid them up by a contribution in cash of an aggregate amount of one hundred sixty-two thousand United States dollars (USD 162,000), which is allocated as follows:

- nine United States dollars and seventy-two cents (USD 9.72) allocated to the share capital of the Company; and

- one hundred sixty-one thousand nine hundred ninety United States dollars and twenty-eight cents (USD 161,990.28) splitted equally between the share premium accounts of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company.

4. BCIP Associates IV-B, L.P., a limited partnership registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number WK 22783, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Cayman Islands, subscribed for thirty-four (34) shares of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each and fully paid up them by a contribution in cash of an aggregate amount of thirty-four thousand United States dollars (USD 34,000.-), which is allocated as follows:

- two United States dollars and four cents (USD 2.04) allocated to the share capital of the Company; and

- thirty-three thousand nine hundred ninety-seven United States dollars and ninety-six cents (USD 33,997.96) splitted equally between the share premium accounts of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company.

5. BCIP Trust Associates IV, L.P., a limited partnership registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number WK 22805, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Cayman Islands, subscribed for fifty-eight (58) shares of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each and fully paid them up by a contribution in cash of an aggregate amount of fifty-eight thousand United States dollars (USD 58,000.-), which is allocated as follows:

- three United States dollars and forty-eight cents (USD 3.48) allocated to the share capital of the Company; and

- fifty-seven thousand nine hundred ninety-six United States dollars and fifty-two cents (USD 57,996.52) splitted equally between the share premium accounts of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company.

6. BCIP Trust Associates IV-B, L.P., a limited partnership registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number WK 22806, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Cayman Islands, subscribed for seven (7) shares of each of the ordinary classes of shares going

from A to F of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each and fully paid them up by a contribution in cash of an aggregate amount of seven thousand United States dollars (USD 7,000.-), which have to be allocated as follows:

- forty-two cents of United States dollar (USD 0.42) allocated to the share capital of the Company; and
- six thousand nine hundred ninety-nine United States dollars and fifty-eight cents (USD 6,999.58) splitted equally between the share premium accounts of each of the ordinary classes of shares going from A to F of the Company.

7. Christopher Pappas, born on 8 March 1955, having its professional address at 615 East Drive, Sewickley, PA, United States of America, subscribed for one thousand one hundred twenty-five (1,125) shares of each of the ordinary classes of shares going from G to L of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each and fully paid them up by a contribution in cash of an aggregate amount of sixty-seven United states dollars and fifty cents (USD 67.50) entirely allocated to the share capital of the Company.

The New Shares have been entirely paid up by contributions in cash in a total amount of forty-five million sixty-seven United States dollars and fifty cents (USD 45,000,067.50) made by the subscribers, above-mentioned from 1 to 7 included, to the Company, as approved by the Resolutions, evidence of which has been given to the undersigned notary.

V.- As a result of the above, the Manager has resolved to amend article 6.1. of the Articles which should now be read as follows:

“ **6.1. Subscribed Capital.** The subscribed capital of the Company is set at forty-two thousand seven hundred forty-three United States dollars and fifty cents (USD 42,743.50) represented by fully paid-up shares, consisting of:

six hundred ninety-five thousand (695,000) Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;

six hundred ninety-five thousand (695,000) Class B Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;

six hundred ninety-five thousand (695,000) Class C Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;

six hundred ninety-five thousand (695,000) Class D Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;

six hundred ninety-five thousand (695,000) Class E Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;

six hundred ninety-five thousand (695,000) Class F Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;

seventeen thousand three hundred seventy-five (17,375) Class G Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;

seventeen thousand three hundred seventy-five (17,375) Class H Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;

seventeen thousand three hundred seventy-five (17,375) Class I Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;

seventeen thousand three hundred seventy-five (17,375) Class J Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;

seventeen thousand three hundred seventy-five (17,375) Class K Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;

seventeen thousand three hundred seventy-five (17,375) Class L Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each; and

one hundred (100) General Partner Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each.

The shareholders may decide to create reserves and/or share premium accounts which may be connected to any or all classes of shares as set out above and to which any premium paid on any shares in addition to its par value is transferred. The amount of the premium accounts may be used for the purpose of the redemption of any class(es) of shares as per article 6.15 of the Articles, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.”

Estimate of costs

The appearing party declares that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed amount approximately to EUR 6,000.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-deuxième jour d'octobre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Hana Witzke, Rechtsanwältin, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en qualité de représentant du conseil de gérance de Bain Capital Everest Manager, agissant en sa qualité d'associé commandité (le Gérant) de Bain Capital Everest Manager Holdings S.C.S. une société en commandite par actions organisée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.169 (la Société),

conformément aux décisions prises par le Gérant le 24 septembre 2010 (les Décisions).

Une copie des Décisions, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant le Gérant conformément aux Décisions, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 8 juin 2010, numéro 1405. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 17 juin 2010 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 23 août 2010, numéro 1716.

II.- La Société a un capital social émis d'un montant de trente-neuf mille neuf cent soixante-seize dollars américains (USD 39.976,-) représenté par:

- 650.000 (six cent cinquante mille) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;
- 650.000 (six cent cinquante mille) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;
- 650.000 (six cent cinquante mille) Actions Ordinaires de Classe C ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;
- 650.000 (six cent cinquante mille) Actions Ordinaires de Classe D ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;
- 650.000 (six cent cinquante mille) Actions Ordinaires de Classe E ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;
- 650.000 (six cent cinquante mille) Actions Ordinaires de Classe F ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;
- 16.250 (seize mille deux cent cinquante) Actions Ordinaires de Classe G ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;
- 16.250 (seize mille deux cent cinquante) Actions Ordinaires de Classe H ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;
- 16.250 (seize mille deux cent cinquante) Actions Ordinaires de Classe I ayant une valeur nominale de un cent américain (USD 0,01) chacune;
- 16.250 (seize mille deux cent cinquante) Actions Ordinaires de Classe J ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;
- 16.250 (seize mille deux cent cinquante) Actions Ordinaires de Classe K ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;
- 16.250 (seize mille deux cent cinquante) Actions Ordinaires de Classe L ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune; et
- 100 Actions de Commandité ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune.

III.- L'article 6.18 des Statuts stipule ce qui suit:

«Outre le capital souscrit, la Société aura un capital autorisé de quarante-six mille cinq cent dollars américains (USD 46.500,-) qui sera composé du maximum de chacune des actions suivantes:

- (a) 650.000 Actions Ordinaires de Classe A;
- (b) 650.000 Actions Ordinaires de Classe B;
- (c) 650.000 Actions Ordinaires de Classe C;
- (d) 650.000 Actions Ordinaires de Classe D;

- (e) 650.000 Actions Ordinaires de Classe E;
- (f) 650.000 Actions Ordinaires de Classe F;
- (g) 125.000 Actions Ordinaires de Classe G;
- (h) 125.000 Actions Ordinaires de Classe H;
- (i) 125.000 Actions Ordinaires de Classe I;
- (j) 125.000 Actions Ordinaires de Classe J;
- (k) 125.000 Actions Ordinaires de Classe K; et
- (l) 125.000 Actions Ordinaires de Classe L.

Pendant une période prenant fin cinq (5) ans après la date de publication de la résolution des actionnaires visant à créer le capital autorisé dans le Luxembourg Official Gazette, au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, l'Actionnaire Commandité est autorisé à augmenter à une ou plusieurs reprises, le capital souscrit en faisant en sorte que la Société émette des nouvelles actions dans les limites du capital autorisé. Ces nouvelles actions peuvent être souscrites et émises selon les modalités et conditions générales que l'Actionnaire Commandité peut à sa propre discrétion déterminer, plus particulièrement concernant la souscription et la libération des nouvelles actions à souscrire et à émettre, comme déterminer le moment et le montant des nouvelles actions à souscrire et à émettre, déterminer si les nouvelles actions seront souscrites avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelle mesure la libération des actions nouvellement souscrites est acceptable soit en numéraire ou par des actifs autres que numéraire. Sauf décision contraire des actionnaires, au moment de la réalisation du capital autorisé en totalité ou partiellement, l'Actionnaire Commandité est expressément autorisé à limiter ou à renoncer au droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants. L'Actionnaire Commandité peut déléguer à tout administrateur dûment habilité ou à tout agent de la Société ou à toute autre Personne dûment habilitée, les fonctions d'acceptation des souscriptions et de réception de la libération pour les nouvelles actions représentant une partie ou la totalité de ces montants d'augmentation du capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée selon la forme légale exigée par l'Actionnaire Commandité, le présent article est, par conséquent, à adapter.»

IV. Le Gérant, conformément aux Décisions, a décidé inter alia:

1. d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de trente-neuf mille neuf cent soixante-seize dollars américains (USD 39.976,-) à quarante-deux mille sept cent quarante-trois dollars américains et cinquante cents (USD 42.743.50) par la création et l'émission de deux cent soixante-seize mille (276.750) nouvelles actions (les Nouvelles Actions) des classes suivantes, chacune ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01), et ayant les mêmes droits et obligations que les actions déjà émises de la Société indiqués dans les Statuts de la Société:

- quarante-cinq mille (45.000) Actions Ordinaires de Classe A;
- quarante-cinq mille (45.000) Actions Ordinaires de Classe B;
- quarante-cinq mille (45.000) Actions Ordinaires de Classe C;
- quarante-cinq mille (45.000) Actions Ordinaires de Classe D;
- quarante-cinq mille (45.000) Actions Ordinaires de Classe E;
- quarante-cinq mille (45.000) Actions Ordinaires de Classe F;
- mille cent vingt-cinq (1.125) Actions Ordinaires de Classe G;
- mille cent vingt-cinq (1.125) Actions Ordinaires de Classe H;
- mille cent vingt-cinq (1.125) Actions Ordinaires de Classe I;
- mille cent vingt-cinq (1.125) Actions Ordinaires de Classe J;
- mille cent vingt-cinq (1.125) Actions Ordinaires de Classe K; et
- mille cent vingt-cinq (1.125) Actions Ordinaires de Classe L.

2. d'autoriser et de donner pouvoir à tout avocat de Loyens & Loeff, agissant sous sa seule signature, d'exécuter et signer pour le compte du Gérant tous documents, actes, instruments, contrats, déclarations, certificats, mentions ou déclarations jugés nécessaires, requis ou auxiliaires ou utiles afin de formaliser la présente augmentation de capital social en présence d'un notaire de Luxembourg. Cette délégation de pouvoir de signature couvre mais n'est pas limitée à toute action juridique pour modifier les Statuts, certifier tout extrait des Décisions ou une partie de ces dernières.

Les Nouvelles Actions ont été souscrites de la manière suivante:

1. Bain Capital Europe Fund III, L.P., une société immatriculée aux Iles Cayman sous le numéro WK-22809, ayant son siège social à Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman, a souscrit à vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-un (22.381) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de vingt-deux millions trois cent quatre-vingt-un mille dollars américains (USD 22.381.000) qui est affecté de la manière suivante:

- mille cent quarante deux dollars américains et quatre-vingt-six cents (USD 1.342,86) affectés au capital social de la Société; et

- vingt-deux millions trois cent soixante-dix-neuf mille six cent cinquante-c-sept dollars américains et quatorze cents (USD 22.379.657,14) à partager de manière égale entre les comptes de prime d'émission de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société.

2. Bain Capital Fund X, L.P., une société immatriculée au Registre des Sociétés Limitées des Iles Cayman sous le numéro WK-20846, ayant son siège social à Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman, a souscrit à vingt-deux mille trois cent cinquante-huit (22.358) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de vingt-deux millions trois cent cinquante-huit mille dollars américains (USD 22.358.000) qui est affecté de la manière suivante:

- mille trois cent quarante-et-un dollars américains et quarante-huit cents (USD 1.341,48) à affecter au capital social de la Société; et

- vingt-deux millions trois cent cinquante-six mille six cent cinquante-huit dollars américains et cinquante-deux cents (USD 22.356.658,52) à partager de manière égale entre les comptes de prime d'émission de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société.

3. BCIP Associates IV, L.P., une société immatriculée au Registre des Sociétés Limitées des Iles Cayman sous le numéro WK 22784, ayant son siège social à Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman, a souscrit à cent soixante-deux (162) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent soixante-deux mille dollars américains (USD 162.000) qui est affecté de la manière suivante:

- neuf dollars américains et soixante-douze cents (USD 9,72) à affecter au capital social de la Société; et

- cent soixante-et-un mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars américains et vingt-huit cents (USD 161.990,28) à partager de manière égale entre les comptes de prime d'émission de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société.

4. BCIP Associates IV-B, L.P., une société immatriculée au Registre des Sociétés Limitées des Iles Cayman sous le numéro WK 22783, ayant son siège social à Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman, a souscrit à trente-quatre (34) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de trente-quatre mille dollars américains (USD 34.000) qui est affecté de la manière suivante:

- deux dollars américains et quatre cents (USD 2,04) à affecter au capital social de la Société; et

- trente-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains et quatre-vingt-seize cents (USD 33.997,96) à partager de manière égale entre les comptes de prime d'émission de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société.

5. BCIP Trust Associates IV, L.P., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre des Sociétés Limitées des Iles Cayman sous le numéro WK 22805, ayant son siège social à Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9001, Iles Cayman, a souscrit à cinquante-huit (58) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de cinquante-huit mille dollars américains (USD 58.000) qui est affecté de la manière suivante:

- trois dollars américains et quarante-huit cents (USD 3,48) à affecter au capital social de la Société; et

- cinquante-sept mille neuf cent quatre-vingt-seize dollars américains et cinquante-deux cents (USD 57.996,52) à partager de manière égale entre les comptes de prime d'émission de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société.

6. BCIP Trust Associates IV-B, L.P., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre des Sociétés Limitées des Iles Cayman sous le numéro WK 22806, ayant son siège social à Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9001, Iles Cayman, souscrit à sept (7) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de sept mille dollars américains (USD 7.000) qui est affecté de la manière suivante:

- quarante-deux cents (USD 0,42) à affecter au capital social de la Société; et

- six mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et cinquante-huit cents (USD 6.999,58) à partager de manière égale entre les comptes de prime d'émission de chacune des classes d'actions ordinaires allant de A à F de la Société.

7. Christopher Pappas, né le 8 mars 1955, ayant son adresse professionnelle au 615 East Drive, Sewickley, PA, Etats-Unis d'Amérique, souscrit à mille cent vingt-cinq (1.125) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de G à L de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de soixante-sept dollars américains et cinquante cents (USD 67,50) qui est entièrement affecté au capital social de la Société.

Les Nouvelles Actions ont été libérées intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de quarante-cinq millions soixante-sept dollars américains et cinquante cents (USD 45.000.067,50) par les souscripteurs mentionnés ci-dessus des points 1. à 7. inclus, à la Société, conformément aux Décisions, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

V. En conséquence de ce qui précède, le Gérant a décidé de modifier l'article 6 .1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à quarante-deux mille sept cent quarante-trois dollars américains et cinquante cents (USD 42.743,50) représenté par des actions entièrement libérées, comprenant:

(a) six cent quatre-vingt quinze mille (695.000) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;

(b) six cent quatre-vingt quinze mille (695.000) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;

(c) six cent quatre-vingt quinze mille (695.000) Actions Ordinaires de Classe C ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;

(d) six cent quatre-vingt quinze mille (695.000) Actions Ordinaires de Classe D ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;

(e) six cent quatre-vingt quinze mille (695.000) Actions Ordinaires de Classe E ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;

(f) six cent quatre-vingt quinze mille (695.000) Actions Ordinaires de Classe F ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;

(g) dix-sept mille trois cent soixante-quinze (17.375) Actions Ordinaires de Classe G ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;

(h) dix-sept mille trois cent soixante-quinze (17.375) Actions Ordinaires de Classe H ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;

(i) dix-sept mille trois cent soixante-quinze (17.375) Actions Ordinaires de Classe I ayant une valeur nominale de un cent américain (USD 0,01) chacune;

(j) dix-sept mille trois cent soixante-quinze (17.375) Actions Ordinaires de Classe J ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;

(k) dix-sept mille trois cent soixante-quinze (17.375) Actions Ordinaires de Classe K ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;

(l) dix-sept mille trois cent soixante-quinze (17.375) Actions Ordinaires de Classe L ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune; et

(m) cent Actions de Commandité ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune.

Les actionnaires peuvent décider de créer des réserves et/ou des comptes de prime d'émission qui peuvent être reliés à une ou à toutes les classes d'actions comme exposées ci-dessus et dans lesquelles toute prime d'émission payée sur les parts en plus de leur valeur sera transférée. Le montant des comptes de prime d'émission peut être utilisé en vue du rachat d'une ou plusieurs classe(s) d'actions conformément à l'article 6.15 des Statuts afin de compenser toute perte nette réalisée, de faire des distributions aux actionnaires ou d'allouer des fonds à la réserve légale.»

Estimation des coûts

La partie comparante déclare que les dépenses, coûts et frais ou charges de toute nature qui seront à régler par la Société puisque découlant de cet acte, atteindront le montant approximatif de EUR 6.000.-

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare, par la présente, que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte en anglais et celui en français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, ladite partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom statut civil et résidence, a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: H. WITZKE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47790. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153569/428.

(100177474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

CS FinCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 130.942.

En date du 13 octobre 2010 Mark Houston a démissionné de sa fonction de gérant.

Par conséquent le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunnington
- Monsieur Michael Chidiac
- Monsieur Godfrey Abel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 22 novembre 2010.

Pour la Société

Référence de publication: 2010153627/16.

(100177375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Information Services Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 145.294.

Extract of the Extraordinary General Meeting dated November 2, 2010 of the company FIS Global Holdings:

The Sole Shareholder of the Company, FIS Alpha LLC holding 202.062 shares transferred all the shares it held to FIS Global Holdings, a private limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade & Companies register under number B 156771.

Further to such transfer, the Sole Shareholder of the Company is:
FIS Global Holdings.

Suit la traduction française de ce qui précède:

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 novembre 2010 de la société FIS Global Holdings:

L'associé unique de la Société, FIS Alpha LLC détenant 202.062 parts sociales a transféré toutes les parts sociales qu'il détenait dans la Société à FIS Global Holdings, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.771.

Suite à ce transfert, l'Associé Unique de la Société est:
FIS Global Holdings.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2010153724/26.

(100177837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

CS German Retail No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 128.614.

En date du 13 octobre 2010 Mark Houston a démissionné de sa fonction de gérant.

Par conséquent le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunnington
- Monsieur Michael Chidiac
- Monsieur Godfrey Abel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Pour la Société

Référence de publication: 2010153628/16.

(100177376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

CS German Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 124.848.

En date du 13 octobre 2010 Mark Houston a démissionné de sa fonction de gérant.

Par conséquent le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunnington
- Monsieur Michael Chidiac
- Monsieur Godfrey Abel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Pour la Société

Référence de publication: 2010153629/16.

(100177377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

G.H.N. S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 54.579.

L'an deux mil dix, le deux septembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée G.H.N. S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 54.579.

Ladite société a été constituée en date du 18 avril 1996 par acte du notaire Joseph ELVINGER, publié au Mémorial C n° 34 0 du 16 juillet 1996, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 14 juin 2010, en voie de publication au Mémorial C,

au capital social de EUR 834.000,-(huit cent trente quatre mille euros) représenté par 1.200 (mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 695,-(six cent quatre vingt quinze mille euros) chacune,

représentée aux fins des présentes par Mme Emanuela CORVASCE, administratrice, demeurant professionnellement 19-21, Bld du Prince Henri, Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire de la société en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du Conseil d'Administration dans sa réunion du 2 septembre 2010, et dont une copie restera annexé au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Expose

La société comparante, telle que représentée, requiert le notaire instrumentant d'acter ses déclarations faites en application de l'article 274 de la loi sur les sociétés telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987.

Elle constate:

Qu'en application de l'article 278 et suivants de la loi sur les sociétés telle que modifiée,

la prédite société anonyme de droit luxembourgeois dénommée G.H.N. S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 54579, constituée en date du 18 avril 1996 par acte du notaire Joseph ELVINGER, publié au Mémorial C n°340 du 16 j uillet 1996, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 14 juin 2010, en voie de publication au Mémorial C, avec un capital social actuel de EUR 834.000,-(huit cent trente quatre mille euros) représenté par 1.200 (mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 695,-(six cent quatre vingt quinze mille euros) chacune,

détenant l'intégralité (100%) des actions représentant la totalité du capital social de:

1.- la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée EUROFIN MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 1921, Bld du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro

71003, constituée en date du 28 juillet 1999 par acte du notaire Joseph ELVINGER, publié au Mémorial C n°784 du 21 octobre 1999, avec un capital social actuel de EUR 31.000 (trente-et-un mille Euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune, ci après dénommée «la société absorbée a»

2.- la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée FINPROJECT SERVICES S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 1921, Bld du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 70556, constituée en date du 6 juillet 1999 par acte du notaire Joseph ELVINGER, publié au Mémorial C n°702 du 21 septembre 1999, avec un capital social actuel de EUR 31.000 (trente-et-un mille Euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune, ci après dénommée «la société absorbée b»

3.- la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée MEDITERRANEA FINANCE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 1921, Bld du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 80451, constituée en date du 22 janvier 2001 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C n°736 du 7 septembre 2001, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 27 juillet 2005, publié au Mémorial C n°1411 du 19 décembre 2005, avec un capital social actuel de EUR 1.471.900 (un million quatre cent soixante-et-onze mille neuf cents Euros) représenté par 147.190 (cent quarante-sept mille cent quatre-vingt-dix) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, ci après dénommée «la société absorbée c»

a absorbé ces dernières conformément au projet de fusion passé par acte authentique reçu par le notaire Jacques DELVAUX en date du 21 juin 2010, publié au Mémorial C n°1438 du 14 juillet 2010.

Qu'aucune approbation de la fusion, ni par l'assemblée générale de la société absorbante ni par les assemblées des sociétés absorbées (a) (b) et (c), n'a été nécessaire, les conditions de l'article 279 ayant été observées. La fusion se trouvait réalisée un mois après le 14 juillet 2010, date de la publication du projet de fusion au Mémorial C numéro 1438 du 14 juillet 2010, aucun associé d'une des sociétés concernées, spécialement de la société absorbante, savoir la société G.H.N. S.A., n'ayant requis la convocation d'une assemblée.

Qu'en ces circonstances, la fusion se trouve réalisée au 15 août 2010, et a entraîné de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment:

- la transmission universelle, tant entre les sociétés absorbées (a) (b) et (c) et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif des sociétés absorbées (a) (b) et (c) à la société absorbante,
- et les sociétés absorbées EUROFIN MANAGEMENT S.A., FINPROJECT SERVICES S.A. et MEDITERRANEA FINANCE S.A. ont cessé d'exister.

Les frais des présentes sont à la charge de la société absorbante. Pour l'exécution des présentes, il est élu domicile par la Société comparante en son siège social à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au comparant et interprétation lui donnée en langue française, le comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. CORVASCE, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 7 septembre 2010, LAC/2010/39008: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Référence de publication: 2010153697/76.

(100176995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

CS Hypermarkets No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 127.158.

En date du 13 octobre 2010 Mark Houston a démissionné de sa fonction de gérant.

Par conséquent le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunnington
- Monsieur Michael Chidiac
- Monsieur Godfrey Abel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Pour la Société

Référence de publication: 2010153630/16.

(100177434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

CS Hypermarkets No. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 127.187.

En date du 13 octobre 2010 Mark Houston a démissionné de sa fonction de gérant.

Par conséquent le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunningham
- Monsieur Michael Chidiac
- Monsieur Godfrey Abel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Pour la Société

Référence de publication: 2010153631/16.

(100177435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Electro International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 46.645.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

J'ai l'honneur de m'adresser à vous en ma qualité de liquidateur de la société à responsabilité limitée ELECTRO INTERNATIONAL S.à r.l., ayant porté la dénomination STAND TONI INTERNATIONAL S.à r.l. et ayant eu son siège social à Luxembourg, 37, Val Saint André, déclarée en liquidation par jugement rendu en date du 26/01/06 par le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

Je vous prie de bien vouloir publier l'extrait suivant:

"Clôture de liquidation.

Par jugement rendu en date du 11/11/2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le représentant du Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société à responsabilité limitée ELECTRO INTERNATIONAL S.à r.l., ayant porté la dénomination STAND TONI INTERNATIONAL S.à r.l. et ayant eu son siège social à Luxembourg, 37, Val Saint André. Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme,

Fabien VERREAUX

Le liquidateur."

Luxembourg.

Me Fabien VERREAUX.

Référence de publication: 2010154099/22.

(100176537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

360 Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 109.524.

L'an deux mille dix, le quinze octobre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

I: Monsieur Massimo LONGONI, conseil économique, demeurant à Luxembourg, 10, Rue Mathieu Schrobilgen, agissant:

a) comme mandataire des actionnaires ayant participé à l'assemblée générale extraordinaire de la société 360 CAPITAL MANAGEMENT S.A. du 17 juin 2010 dont question ci après, lesquels actionnaires sont plus amplement renseignés sur la liste de présente jointe en annexe audit acte du 17 juin 2010.

b) comme président et scrutateur de l'assemblée générale extraordinaire dont question ci-dessous.

Il: Monsieur Gianpiero SADDI, cleric de notaire demeurant à Strassen, agissant comme secrétaire de l'assemblée générale extraordinaire dont question ci-dessous.

Lesquels comparants, ayant agit comme dit ci-avant, lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée 360 Capital Management S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 38 avenue de la Faïencerie L.15010 inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 109.524, actée par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier nommé est resté dépositaire dudit acte, en date du 17 juin 2010, enregistrée à Luxembourg, actes civils le 22 juin 2010, LAC/2010/27694,

déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010 (L100107291), publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1869 du 10 septembre 2010, référence de publication 2010095781/81,

ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'une erreur matérielle s'est glissée dans cet acte du 17 juin 2010, plus spécialement dans le 1^{er} point de l'ordre du jour ainsi que dans la 1^{ère} résolution,

c'est-à-dire, le prix de rachat pour les 811 actions avait été erronément indiqué comme suit: EUR 8.110,

alors que le prix de rachat total aurait dû se lire comme suit: EUR 58.110

ainsi que cela résulte clairement du document intitulé «PRELIMINARY AGREEMENT FOR THE PURCHASE AND SALE OF SHARES» joint en annexe audit acte du 17 juin 2010,

DE SORTE LA PREMIERE RESOLUTION DU SUSDIT ACTE DU 17 JUIN 2010 SE LIT DORENAVANT COMME SUIVANT.

«Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'acquiescer pour compte de la société, en vue du retrait, 811 (huit cent onze) actions entièrement libérées de la société portant les numéros 10.001 à 10.811,

sur le vu d'une offre de vente en vue du rachat présentée par la société «Page 5 Ltd», avec siège social à 6th Floor, 32 Ludgate Hill, London EC4M 7DR, United Kingdom,

laquelle offre, après avoir été signée NE VARIETUR par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée,

au prix total convenu entre parties de EUR 58.110, et le règlement par la société du prix de rachat total des actions rachetées, savoir EUR 58.110 (cinquante-huit mille cent dix Euros) au vendeur prédésigné, à l'aide de réserves distribuables, conformément à l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.»

Les comparants déclarent que toutes les autres décisions dudit acte du 17 juin 2010 restent inchangées et ils prient le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LONGONI, G. SADDI, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 octobre 2010, LAC/2010/45699: Reçu douze Euros (EUR 12.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 21 November 2010.

Référence de publication: 2010153952/54.

(100176992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

CS Hypermarkets No. 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.422.

En date du 13 octobre 2010 Mark Houston a démissionné de sa fonction de gérant.

Par conséquent le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunnington
- Monsieur Michael Chidiac
- Monsieur Godfrey Abel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Pour la Société

Référence de publication: 2010153632/16.

(100177436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

CS Retail Park No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 132.409.

En date du 13 octobre 2010 Mark Houston a démissionné de sa fonction de gérant.

Par conséquent le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunnington
- Monsieur Michael Chidiac
- Monsieur Godfrey Abel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Pour la Société

Référence de publication: 2010153633/16.

(100177635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

RDM-Régie Développement Multimédia SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 65.628.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

J'ai l'honneur de m'adresser à vous en ma qualité de liquidateur de la société anonyme RDM REGIE DEVELOPPEMENT MULTIMEDIA S.A., ayant eu son siège social à Luxembourg, 63-65, rue de Merl, actuellement sans siège social, mise en liquidation par jugement rendu en date du 26/01/06, par le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale.

Je vous prie de bien vouloir publier l'extrait suivant:

"Clôture de liquidation.

Par jugement rendu en date du 11/11/2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le représentant du Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société anonyme RDM REGIE DEVELOPPEMENT MULTIMEDIA S.A., ayant eu son siège social à Luxembourg, 63-65, rue de Merl. Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme,

Fabien VERREAUX

Le liquidateur."

Luxembourg,

Me Fabien VERREAUX.

Référence de publication: 2010154172/22.

(100176532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Tower 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.537.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf septembre.

Pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

I: Madame Emanuelle BRULE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri, agissant comme présidente lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 septembre 2010 de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée «Tower 2 S.à r.l.», ayant son siège social au 19-21, Bld du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 114.537.

II: Monsieur Thomas PUYET, employé, demeurant professionnellement au 19-21, Bld du Prince Henri à Luxembourg, agissant comme secrétaire lors de l'assemblée générale extraordinaire dont question ci-dessus.

III: Monsieur Riccardo ZORZETTO, employé, demeurant professionnellement au 19-21, Bld du Prince Henri à Luxembourg,. Agissant comme scrutateur lors de l'assemblée générale extraordinaire dont question ci-dessus.

IV: La SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, avec siège social à Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri, elle-même ici représentée par:

- Mme Emmanuelle BRULE et M. Thomas PUYET, employés, Luxembourg,

en sa qualité de mandataire des 20 actionnaires ayant participé à la susdite assemblée générale extraordinaire dont question ci-dessus, lesquels actionnaires sont plus amplement renseignés sur la liste de présente jointe en annexe audit acte du 9 septembre 2010.

Lesquelles comparantes, ayant agit comme dit ci-avant, lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée «Tower 2 S.à.r.l.», ayant son siège social au 19-21, Bld du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 114.537, actée par Me Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 septembre 2010, enregistrée à Luxembourg, actes civils le 15 septembre 2010, LAC/2010/40269, en voie de dépôt auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'une erreur matérielle s'est glissée dans cet acte du 9 septembre 2010, plus spécialement dans le 1^{er}) point à l'ordre du jour ainsi que dans la 1^{ère} résolution, lesquels avaient la teneur suivante 1^{er}) point à l'ordre du jour

1. Approbation du transfert de 0,56816 parts sociales de Finmo AG, associé actuel de la société, à EOS Fiduciaria ayant son siège social à Via Montebello, 39 20121 Milan (Italie) conformément à l'art. 7 des statuts;

Première résolution

Les associés approuvent le transfert de 0,56816 parts sociales de Finmo AG, associé actuel de la société, à EOS Fiduciaria ayant son siège social à Via Montebello, 39 20121 Milan (Italie) conformément à l'art. 7 des statuts.

Alors que ce 1^{er}) point à l'ordre du jour ainsi que la 1^{ère} résolution auraient dû se lire comme suit:

1^{er}) point à l'ordre du jour

1. Approbation du transfert de 0,56816 parts sociales de Finmo AG, associé actuel de la société, à EOS Servizi Fiduciari S.P.A. ayant son siège social à Via Montebello, 39, 20121 Milan (Italie) conformément à l'art. 7 des statuts.

Première résolution

Les associés approuvent le transfert de 0,56816 parts sociales de Finmo AG, associé actuel de la société, à EOS Servizi Fiduciari S.P.A. ayant son siège social à Via Montebello, 39, 20121 Milan (Italie) conformément à l'art. 7 des statuts.

Les comparants déclarent que toutes les autres dispositions et décisions dudit acte du 9 septembre 2010 restent inchangées et ils prient le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BRULE, T. PUYET, R. ZORZETTO, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 1^{er} octobre 2010, LAC/2010/42978: Reçu douze Euros (EUR 12.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 21 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153914/54.

(100176994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

CS Retail Park No. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 132.408.

En date du 13 octobre 2010 Mark Houston a démissionné de sa fonction de gérant.

Par conséquent le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunnington
- Monsieur Michael Chidiac
- Monsieur Godfrey Abel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Pour la Société

Référence de publication: 2010153634/16.

(100177636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

CS Retail Park No.3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 124.895.

En date du 13 octobre 2010 Mark Houston a démissionné de sa fonction de gérant.

Par conséquent le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunnington
- Monsieur Michael Chidiac
- Monsieur Godfrey Abel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Pour la Société

Référence de publication: 2010153635/16.

(100177637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Sàrl Rien Que Nous, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 155.167.

Procès verbal de l'assemblée extraordinaire des associés du 12 novembre 2010

Le jour 12 novembre 2010, à 11,00 h, s'est réuni l'assemblée des associés de la société, auprès de son siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1) Nomination du Gérant Technique

Assume la présidence de la séance monsieur AKDIME Abdelmagid, associé unique lequel, déclare l'assemblée valablement constituée pour délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Résolution

Sur le point à l'ordre du jour, l'assemblée, à l'unanimité, délibère de nommer gérant Technique de la société, pour une durée indéterminée, Monsieur VASTA Roberto, né le 13/11/1944 à Spoleto (I) et domiciliée à L-1521 LUXEMBOURG-106, rue Adolphe Fischer. La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée est levée à 12,00 heures après rédaction et lecture du présent procès-verbal.

Luxembourg, le 12 novembre 2010.

ABDELMAGID AKDIME

Le Président

Référence de publication: 2010154182/22.

(100176559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Fonds Rusnano Capital SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 155.461.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés du 18.11.2010 de la société FONDS RUSNANO CAPITAL S.A. il a été décidé:

1. Révocation de VALON SA et KOFFOUR S.A. comme administrateur et nomination de Monsieur Emile Wirtz, adresse professionnelle 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, né le 27.09.1963 et de Monsieur Yury Krupitskiy, 90d, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, né le 30.06.1961 comme administrateur catégorie B jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2016.

2. Changement du siège social de 283, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg à 6, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg Luxembourg, le 18.11.2010.

Référence de publication: 2010153674/15.

(100177486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

CS Shopping Centre No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 132.410.

En date du 13 octobre 2010 Mark Houston a démissionné de sa fonction de gérant.

Par conséquent le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunnington
- Monsieur Michael Chidiac
- Monsieur Godfrey Abel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Pour la Société

Référence de publication: 2010153636/16.

(100177638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

D H M Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 29.851.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 09.08.2010 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs MARECHAL Joel, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, JACQUEMART Laurent, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, GILLET Etienne, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L. 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2016

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010153637/17.

(100177553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Visser et Fah S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7619 Larochette, 14, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 31.800.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-neuf septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Walter VISSER, hôtelier, demeurant à L-7619 Larochette, 14, rue de Medernach, et
2. Monsieur Laurent VISSER, médecin spécialisé en cardiologie, demeurant à L-9234 Diekirch, 111, route de Gilsdorf, agissant tous deux tant en leur nom personnel qu'en leur qualité de mandataire pour
3. Madame Josepha Marguerite Marthe dite Josée FAH, hôtelière, épouse de Monsieur Walter VISSER, demeurant à L-7619 Larochette, 14, rue de Medernach, ici représentée en vertu d'une procuration délivrée aux mandataires, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

a.- Que la société à responsabilité limitée VISSER ET FAH, S.à r.l., ayant son siège social à L-7619 Larochette, 1, rue de Medernach, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 31.800), a été constituée suivant acte, reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 septembre 1989, publié au Mémorial C numéro 69 du 5 mars 1990,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte, reçu par le notaire instrumentant en date du 24 juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1492 du 16 octobre 2002

b.- Que le capital social est fixé à deux cent soixante-deux mille euros (262.000,- EUR), représenté par deux cent soixante-deux (262) parts sociales de mille euros (1.000,- EUR) chacune

c.- Que les comparants sub 1.-; 2.- et 3.- sont les seuls et uniques associés de ladite société.

d.- Que l'activité de la société ayant cessé et que les comparants, en tant qu'associés uniques, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, prononcent la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e.- Que les associés désignent comme liquidateur de la société Monsieur Walter VISSER, préqualifié et ici présent, mission qu'il accepte.

f.- Que le liquidateur requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute moyennant reprise par les associés de l'intégralité de l'actif et du passif, et avoir transféré tous les actifs au profit des actionnaires.

g.- Que les comparants sont investis de tous les éléments actifs de la société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

h.- Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

i.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

j.- Que partant, la liquidation de la société est achevée.

k.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute à L-7619 Larochette, 14, rue de Medernach.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de 850,- EUR, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Walter VISSER, Laurent VISSER, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 05 octobre 2010. Relation GRE/2010/3324. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155583/54.

(100178615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Trust Real Estate, Société Anonyme.

Siège social: L-7622 Larochette, 14, rue Osterbour.

R.C.S. Luxembourg B 119.583.

Résolution de l'actionnaire unique prise en date du 27 octobre 2010

Conformément à l'article 67(1) de la Loi sur les Sociétés Commerciales, la société U.I.F.H. S.A., établie et ayant son siège social à L-7626 Larochette, 55, chemin J-A Zinnen, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 110.602, dûment représentée par son administrateur unique, Monsieur Ruslan UMSCHVAIF, indépendant, né à Almaty (Kazakhstan), le 4 avril 1976, demeurant à L-7626 Larochette, 55, chemin J-A Zinnen, prend, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, la résolution suivante :

Première et unique résolution

L'Actionnaire Unique de la Société décide de transférer, avec effet au 27 octobre 2010, le siège social de la Société du L-7626 Larochette, 55, chemin J-A Zinnen, à L-7622 Larochette, 14, rue Osterbour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures 15.

Larochette, le 27 octobre 2010.

Pour U.I.F.H. S.A.

Signature

Actionnaire Unique

Référence de publication: 2010153919/21.

(100177633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

D H M Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 29.851.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153638/9.

(100177554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Vanderplanck Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 96.589.

L'an deux mil dix, le vingt-et-un octobre.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "VANDERPLANCK LUX S.A", avec siège à L- 8399 Windhof, 9, rte des Trois Cantons (RCS Luxembourg B 96.589)," constituée suivant acte notarié du 18 juin 2010, publié au Mémorial C No 1210 du 21 décembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha AROSIO, salarié, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée QUINTUS-CLAUDE, salariée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean-Pierre BERCKMANS, consultant, demeurant professionnellement à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

Transfert du siège et modification de l'article 1^{er} alinéa 2.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de L- 8399 Windhof, 9, rte des Trois Cantons à L- 8352 Mamer, 14, rue du Marché.

Suite à la résolution qui précède, l'article 1^{er} alinéa 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er} . Alinéa 2. Le siège social de la société est établi sur le territoire de la Commune de Mamer.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à neuf cent trente euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: BERCKMANS, AROSIO, QUINTUS-CLAUDE, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 26 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12935. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-
Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 29 octobre 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010155798/45.

(100178889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Deggendorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.432.

En date du 13 octobre 2010 Mark Houston a démissionné de sa fonction de gérant.

Par conséquent le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunningham
- Monsieur Michael Chidiac
- Monsieur Godfrey Abel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Pour la Société

Référence de publication: 2010153640/16.

(100177378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Denpro, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8357 Goebblange, 24A, Domaine du Beaugard.

R.C.S. Luxembourg B 118.599.

Der Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2008 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153641/10.

(100177229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Tulipian Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 111.228.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «TULIPIAN INVEST S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 18 novembre 2010, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14140.

- que la société «TULIPIAN INVEST S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 111 228,

constituée suivant acte notarié du 6 octobre 2005 et publié au Mémorial C numéro 248 du 3 février 2006; les statuts de la prédictée Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 14 novembre 2005 et publié au Mémorial C numéro 484 du 7 mars 2006,

se trouve à partir de la date du 16 novembre 2010 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 22 janvier 2010 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155571/28.

(100178113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Denpro, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8357 Goebblange, 24A, Domaine du Beauregard.

R.C.S. Luxembourg B 118.599.

Der Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2007 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153642/10.

(100177230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

DAB Investments Luxembourg SNC, Société en nom collectif.

Capital social: USD 10.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.188.

Les comptes annuels pour l'exercice social se clôturant au 31 juillet 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153644/12.

(100177798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Mandrake Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 119.019.

DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the twenty-ninth day of July.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Brian COLLINS, "Vice President", with professional address at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg,

"the proxyholder"

acting as a special proxy of GRUPO EMBOTELLADOR ATIC S.A. with registered office at 95, Paseo de la Castellana, E-28046 Madrid,

"the principal"

by virtue of a proxy under private seal given on July 26, 2010 which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxyholder declared and requested the notary to act:

1. That the company "MANDRAKE INVESTMENTS S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg B nr. 119.019, with registered office in Luxembourg, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, was incorporated by deed enacted by the notary Me Paul BETTINGEN, residing in Niederanven on the 25th of August 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° C 1807 of September 27, 2006.

2. That the subscribed capital of the company "MANDRAKE INVESTMENTS S.à r.l." amounts currently to EUR 12.500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares having a par value of EUR 25,- (twenty five Euro) each, fully paid up.

3. That the principal, as sole shareholder, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

4. That the principal, as liquidator of the company "MANDRAKE INVESTMENTS S.à.r.l." declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.

5. That the principal also declares that it is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and it declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

6. That the activity of the company has ceased, that the sole shareholder takes over all the assets of the company and that it will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed.

7. That the principal grants discharge to the members of the board of directors and to the statutory auditor.

8. That the proxyholder or the notary may proceed to the cancellation of the shares.

9. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A..

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Brian COLLINS, «Vice President», demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, "le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de GRUPPO EMBOTELLADOR ATIC S.A. ayant son siège social au 95, Paseo de la Castellana, E-28046 Madrid, Espagne.

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 26 juillet 2010, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme "MANDRAKE INVESTMENTS S.à.r.l.", R.C.S. Luxembourg B nr. 119.019, ayant son siège social à Luxembourg, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven en date du 25 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° C 1807 du 27 septembre 2006.

2. Que le capital social de la société s'élève à EUR 12.500 (douze mille cinq cent euros) représenté par 500 (cinq cent) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, intégralement libérées.

3. Que le mandant, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

4. Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme "MANDRAKE INVESTMENTS S.à.r.l.", déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

5. Que le mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

6. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7. Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.

8. Que le mandataire ou le notaire peut procéder à l'annulation des parts sociales de la société.

9. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A..

Dont Acte, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date mentionnée en entête des présentes.

Le présent document a été lu à la Partie Comparante représentée par le Mandataire, connu du Notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, et le Mandataire, au nom de la Partie Comparante, ainsi que le Notaire ont signé ensemble le présent acte.

Signé: B. COLLINS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 août 2010. Relation: LAC/2010/34214. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010153781/86.

(100177134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

DAB Investments 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 35.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 81.244.

Les comptes annuels au 31 juillet 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153645/11.

(100177797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

International Energy Capital I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 150.363.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on October 15th.

Before us Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

AME Ventures International S.A. a company organized and existing under the laws of Luxembourg with its registered office at 38, avenue de la Faïencerie, L.1510, Luxembourg under the Registre of Commerce number B 127.939,

here represented by M. Massimo Longoni, in his quality of Managing Director of the Company, hereafter named «the sole shareholder».

Which appearing person, has requested the notary to state as follows

- That the société anonyme International Energy Capital I S.A., registered in the Luxembourg Register of Commerce under the section B and the number 150.363, established and with registered office at 26-28, rives de Clausen, L-2165, Luxembourg, hereafter named the Company, has been constituted on December 1st, 2009 pursuant to a deed of the notary Maître Jacques Delvaux, notary public with residence in Luxembourg Ville (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 229 of February 3, 2010.

- That the share capital of the Company is established at EUR 50.000,-represented by 5.000 shares with a pair value of 10 EUR each;

- That the sole shareholder has successively acquired the totality of shares of the Company;

- That the Company's activities have ceased;

- That the sole shareholder decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company;

- That the here represented sole shareholder appoints itself as liquidator of the Company encharging its Managing Director Massimo Longoni, and acting in this capacity, requests the notary to authenticate its declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid;

- That the remaining net assets have been paid to the sole shareholder;

- The declarations of the liquidator have been verified, pursuant to a report that remains attached as appendix, by M. Judicaël MOUNGENGUY, employee, residing professionally in Luxembourg, acting as "commissaire to the liquidation";

- That the liquidation of the Company is done and finalised;

- That full discharge is granted to the Company's Directors and Commissaire for their respective duties;

- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office in 2628, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg

- The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

- Drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the person appearing, all of whom are known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the translation in french / Suit la traduction française

L'an deux mille dix, le quinze octobre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

AME Ventures International S.A. une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 38, avenue de la Faiënerie, L.1510 Luxembourg, et inscrite au Registre du Commerce de Paris sous le Numéro B 127.939, ici dument représentée par M. Massimo Longoni, en sa qualité d'administrateur délégué de la Société.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée Internatinal Energy Capital I S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 150.363, établie et ayant son siège social au 26-28, rives de Clausen, L-2165, Luxembourg ci-après nommée la "Société", a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques Delvaux en date du 1^{er} décembre 2009, publié au Mémorial C n° 229 du 3 février 2010.

- Que le capital social de la Société est fixé à EUR 50.000 représenté par 5.000 actions ayant une valeur nominal unitaire de EUR 10 chacune;

- Que l'actionnaire unique, s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société en conférant à son administrateur délégué Massimo Longoni tous les pouvoirs nécessaires, qu'en cette qualité il requiert du notaire intervenant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus (et donc non payés), il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti sur l'actionnaire unique;

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par M. Judaël MOUNGUENGUY, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, désigné "commissaire à la liquidation" par l'actionnaire unique de la Société;

- Que la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 26-28, rives de Clausen, L-2165, Luxembourg

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire intervenant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LONGONI, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 octobre 2010, LAC/2010/45700: Reçu soixante quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 21 novembre 2010

Référence de publication: 2010153726/97.

(100176993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Dereal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 103.556.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2010153647/12.

(100177853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

**DH P S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. DH ProjectCo 6 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.487.

In the year two thousand and ten, on the third day of the month of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

There appeared

DHC Luxembourg V S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B123613, represented by Maître Toinon Hoss, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 2nd November 2010, being the sole shareholder and holding all twelve thousand five hundred shares issued by DH ProjectCo 6 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 25th October 2010 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The sole shareholder holds all shares in issue in the Company and the entire issued share capital is represented so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The item on which a resolution is to be passed is as follows:

- Change of name of the Company into "DH P S.à r.l." and consequential amendment of article 1 of the articles of association of the Company;

Sole resolution

The sole shareholder of the Company resolved to change the name of the Company into "DH P S.à.r.l." and to consequentially amend article 1 of the articles of incorporation as set forth below:

" **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "DH P S.à.r.l." (the "Company") formed and exists among the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

There being no further items on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le troisième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu

DHC Luxembourg V S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123 613, représentée par Maître Toinon Hoss, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 2 novembre 2010, l'associé unique détenant toutes les douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales émises par DH ProjectCo 6 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L2449 Luxembourg, constituée le 25 octobre 2010 suivant acte reçu de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante a déclaré et a requis le notaire de constater ce qui suit:

(A) L'associé unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B) Le point sur lequel une résolution doit être passée est le suivant:

1) Modification de la dénomination de la Société en «DH P S.à r.l.» et modification conséquente de l'article 1 des statuts de la Société.

Unique résolution

L'associé unique de la Société a décidé de modifier la dénomination de la Société en «DH P S.à r.l.» et de modifier l'article 1 des statuts de la Société en conséquence comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «DH P S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société sont estimés approximativement à mille Euro.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présents.

Après lecture des présentes, la comparante a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: T. HOSS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 novembre 2010. Relation LAC/2010/48365. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153648/78.

(100177173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Earl Place (Luxembourg) Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.046.

Par résolutions circulaires signées en date du 12 novembre 2010, les administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153653/12.

(100177148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.
